Innovation et développement des entreprises



Université des développeurs

Module 2017: Perfectionnement - Réglementation des aides aux entreprises

De nombreux changements sont intervenus dans la réglementation après la loi NOTRE qui confie de nouvelles compétences aux Régions, prévoit une montée en charge des compétences des EPCI et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Pour mieux comprendre le système complexe des aides publiques et la réglementation européenne, le RDECVL propose à ses membres une formation de perfectionnement en matière de régimes d'aides en faveur des entreprises.

Pour qui?

Membres du RDECVL

- Chargés de mission Développement économique au sein des EPCI
- Chargés de mission des organismes de recherche et développement
- Chargés de mission des Pôles de compétitivité, des clusters et des centres de compétences
- Conseillers en développement économique

Pré-requis:

Avoir suivi la formation "Initiation à la réglementation européenne et nationale des aides aux entreprises"

Les + de la formation

- Approche détaillée des textes réglementaires
- Réponse aux questions techniques des participants
- Études de cas

Objectifs de la formation

- Savoir identifier les cas où la réglementation européenne ne s'applique pas
- Savoir appliquer les régimes d'aide cadre exemptés
- Savoir appliquer le règlement « de minimis ».

Contenu de formation

Droit européen : les nouveaux régimes d'aides d'Etat

- La communication de la Commission du 19 juillet 2016
- Le régime cadre des aides aux PME et AFR pour 201**4**-2020
- Le régime d'aide à la RDI
- Le régime d'aide exempté financement des PME
- Les régimes des aides à la formation
- Le régime cadre exempté des aides à l'embauche de travailleurs défavorises
- Le nouveau régime d'aide aux infrastructures locales
- Le régime d'aide cadre notifié sur les aides aux PME en difficulté
- Les nouveaux règlements « de minimis »
- Le régime d'aide exempté environnement
- Le régime d'aide cadre exempté CTE
- Le régime d'aide cadre exempté catastrophes naturelles.

Le droit interne – les changements issus de la loi NOTRe

- Rappel de la nouvelle architecture des compétences
- Les aides à l'immobilier d'entreprise
 L1511-3 duCGCT
- Les aides au secteur de l'agriculture,
 l'agro-alimentaire, la pêche et la forêt
- Les aides au maintien des services en milieurural

Étude de cas

Il est demandé aux stagiaires de soumettre leur "cas de figure" si nécessaire.

Moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

- ✓ Exposés
- ✓ Echanges entre participants
- ✓ Etudes de cas et mises en situation
- ✓ Exercices de groupe, exercices individuels

Documents remis aux stagiaires

- ✓ Support pédagogique du participant
- ✓ Attestation de stage

Modalités d'évaluation

- ✓ Exercices en cours de stage
- ✓ Grille d'évaluation de l'atteinte des objectifs

Profil de l'intervenant

Jean-Pierre BOVE jpbove@fcae.eu 06 52 05 19 70



Créateur et dirigeant de l'entreprise FCAE, Jean-Pierre BOVE se spécialise dans les aides publiques aux entreprises, l'ingénierie financière et les cofinancements européens.

Il était chargé de la négociation du zonage des aides (AFR) pour la période 2007-2013, la mise en place des dispositifs d'aide aux entreprises utilisés dans les régions françaises dans les programmes de développement régional en liaison avec les ministères, les services régionaux de l'Etat et des collectivités.

Information

DUREE DE LA FORMATION :

l journée (7 heures)

PRIX:

- La formation est gratuite pour les membres du RDECVL
- Le transport et le déjeuner sont à la charge de chaque stagiaire



